



## La sécurité des églises paroissiales : une nouvelle action du CIPAR

Le CIPAR a mené une vaste réflexion sur la sécurisation des églises paroissiales et propose différents outils de gestion en la matière. L'objectif est d'alerter le grand public et les administrations communales ainsi que d'épauler les responsables locaux.

La protection et la sécurisation des églises représentent un réel défi pour leurs gestionnaires. Ces bâtiments ne répondent pas aux normes qui prévalent actuellement. La baisse de fréquentation impacte la surveillance, l'entretien et les conditions climatiques de conservation du patrimoine mobilier. Les églises sont particulièrement sensibles au risque d'incendies, de dégâts des eaux, de vol et de vandalisme.

Pourtant, ces édifices ont une fonction irremplaçable. Ils participent à la transmission de la mémoire, à l'identité d'une communauté et marquent le paysage. Les églises doivent rester pour les générations futures des lieux publics, communautaires et accueillants, où chacun peut trouver sa place. Une bonne sécurisation est la condition première pour favoriser leur ouverture.

C'est pourquoi le CIPAR a choisi de consacrer sa cinquième publication thématique à la politique de prévention. La brochure se veut résolument pratique : un outil de référence pour la protection du patrimoine public. Elle est destinée aux responsables locaux des églises - fabriciens, prêtres, sacristains, personnel d'entretien – mais aussi aux administrations communales ainsi qu'à tout acteur souhaitant s'impliquer dans la gestion de sa paroisse.

La brochure aborde la réglementation et propose un plan de prévention avec analyse de risques et plan d'urgence. Elle insiste sur l'importance de l'inventaire et analyse les possibilités d'assurance.

Les rôles des différents acteurs (fabriques d'église, administrations communales, services diocésains, CIPAR, police, conservateurs-restaurateurs, etc.) sont rappelés.

En parallèle à cet outil de référence, le CIPAR fournit aux fabriques d'église un questionnaire d'auto-évaluation qui les aidera à comprendre le niveau de sécurité de leur église et pallier adéquatement les points faibles pré-identifiés. Celui-ci sera transposé cet été sous forme électronique dans la base de données interdiocésaine.

Dès la rentrée de septembre, le CIPAR proposera des formations sur le terrain à destination des fabriques et des communes.

### Informations pratiques

Un exemplaire de cette brochure de 128 pages est prévu pour chaque fabrique d'église et pour chaque administration communale. Adressez-vous à votre diocèse (Service diocésain du Patrimoine, Yves Charlier, [patrimoine@evechedeliege.be](mailto:patrimoine@evechedeliege.be), +32 4 223 42 12).

La brochure est également disponible sur commande au prix de 15 euros (hors frais de port).

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le CIPAR à l'adresse [info@cipar.be](mailto:info@cipar.be) et consulter le site internet [www.cipar.be](http://www.cipar.be).

Vinciane Groessens  
Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts religieux (CIPAR)  
Place du Palais de Justice, 3  
5000 Namur